

MINISTRE DU TRAVAIL, ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

SECRET n° /MISS./DGFP/DGPE
portant titularisation et nomination
au titre de l'année 1987 de Monsieur
MAYOUNGA (Victor), Vétérinaire Inspec-
teur stagiaire des cadres de la ca-
tégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Elevage)

(LE PREMIER MINISTRE,)

VISAS :

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques ;
- Vu le Décret n° 62/150/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 63/81/FP du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les Stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- Vu le Décret n° 65/170/BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 82/631 du 7 Août 1989 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n° 90/513 du 1er Sept. 1990 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 90/514 du 4er Sept. 1990 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives ;
- Vu le décret 90-726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;
- Vu l'arrêté n° 1087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
- Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du 7 Décembre 1988 ;
- Vu le Décret 090/561 du 10 Octobre 1990 Organisant l'intérim du Premier Ministre

D E C R E T :

.../...

D.G.B.

D.C.F.

situations administratives



Article 1er. - Monsieur M. YOUNGA (Victor) Vétérinaire Inspecteur Stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) en service au Secteur Agricole du District d'Abala Région des Plateaux est titularisé au titre de l'année 1987 et nommé au 1er échelon de son grade, indice 830 pour compter du 19 Avril 1987 ACC = néant.

Article 2. - Le présent Decret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990 sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre par
interim,
Le Ministre du Travail
et de la Sécurité Sociale,

Brazzaville, le 4 Décembre 1990

Pierre MOUSSA

Pierre MOUSSA

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 2
- SGG/BC..... 2
- DGFP/DGPCE..... 2
- DGB..... 2
- DCF..... 2
- MDR/DAAFP/DOS..... 4
- DRDR/Plat..... 1
- B/STAT/DGPCE..... 2
- CRF..... 2
- Intéressé..... 1